

**Compte rendu du Conseil de l'UFR SITEC  
du mardi 14 mai 2024 à 9h30  
Pôle Sciences pour l'Ingénieur (Ville-d'Avray) – Salle A2 102**

*Membres présents :*

**Membres de droit :** Nawaz Burokur, Michele D'Ottavio.

**Membres élus :** Céline Million, Pascal Pradeau, Gérard-Pascal Piau, Géraldine Saint Surin, Badr Eddine Ratni, Philippe Forster, Bruno Serio, Amanda Martinez-Gil.

**Invités :** Virginie Durand, Johann Petit, Arvind Kumar.

**Procurations :** Khanh Hung Tran et Maxence Jossou donnent procuration à Pascal Pradeau. Laurent Gallimard donne procuration à Philippe Forster. Olivier Polit donne procuration à Céline Million.

### 1- Informations de la Direction

➤ Dans le cadre du Budget Rectificatif (BR), le Responsable du service financier a demandé aux responsables de filière un retour de leurs besoins au 31 mai 2024, afin de lui laisser une marge de 4/5 jours pour les étudier. Si toutefois l'UFR SITEC souhaite transformer du fonctionnement vers de l'équipement, et l'IUT l'inverse, cela peut être traité en local. Ensuite, les demandes seront transmises à Nanterre pour passer en commission budgétaire le 9 septembre 2024, puis en CA courant septembre 2024. A l'issue du BR, il restera très peu de temps pour utiliser l'argent. Le directeur de l'UFR SITEC recommande de réfléchir et d'anticiper les commandes.

➤ Le directeur de l'UFR SITEC rappelle qu'une convention avait été signée avec le CFA SUPALIA en 2021, mentionnant les frais de dossiers à 600 €. En 2022-2023, ces frais de dossiers étaient passés à 726 €, en 2023-2024 à 770 €, et en 2024-2025, ils sont estimés à 800 €, sans qu'il y ait eu d'avenant. SUPALIA explique qu'un représentant de l'UPN, le directeur de l'IUT, siège dans le Conseil d'Administration de SUPALIA et avec son statut d'association, un avenant n'était pas nécessaire. Dernièrement, le CFA a envoyé un avenant signé à l'université, reportant les augmentations des deux années précédentes. La présidence a organisé une réunion pour discuter de ce point et a informé que cette procédure n'était pas légale, et que l'avenant ne serait pas signé. Un accord a été convenu : l'UFR SITEC signera ses nouveaux dossiers au CFA SUPALIA pour cette prochaine et dernière année 2024-2025, avec un tarif de 600 € par dossier. En revanche, ce dernier devra rembourser le trop-perçu des deux années précédentes (pour environ 100 dossiers par année).

### 2- Compte rendu de la séance du 5 mars 2024 : vote

Le compte rendu est présenté aux membres du conseil, sans demande de modifications.

Vote : 11 pour, 1 blanc.

### 3- Bilan financier 2023 : vote

Le Directeur présente et détaille le bilan financier présent sur le Drive destiné aux membres du conseil, dont le lien a été communiqué lors de la convocation et sur lequel tous les documents destinés à la séance de ce jour ont été mis en ligne fin avril pour consultation et éventuels retours en amont. Voici quelques informations :

- Pas de dotation sur PFR (une demande de 172 000 € avait été faite).

- Sur les ressources propres, l'UFR SITEC prend en charge trois personnes de la masse salariale.
- Priorisation des besoins.

Les ressources financières s'élèvent à 1 075 878 €. Elles comprennent 85% des ressources propres, 14% des opérations exceptionnelles (le Directeur indique une erreur de chiffrage, il s'agit de 139 232 € et non 151 232 €) et 1% pour la dotation UPN.

#### **4- Dossier d'autoévaluation HCERES des formations : vote**

Les dossiers d'autoévaluation HCERES ont été déposés sur le Drive du conseil et se trouvent également sur celui de l'UPN, destiné à la présidence et à la CFVU pour relecture et avis. Ils ont déjà fait l'objet d'une première relecture des évaluateurs de Nanterre, suivi de commentaires et de quelques demandes d'éclaircissements ou de modifications de chiffres, et les responsables de filière en ont tenu compte dans la version présentée ici.

Le directeur du CMI-ATE aurait souhaité que le parcours CMI-ATE soit, sur différents points qu'il évoque, davantage représenté. La direction répond que l'évaluation porte sur les filières supports, la Licence SPI et le Master GI, tandis que le CMI a déjà été ré-accrédité et évalué par le Réseau FIGURE.

**Vote** : 10 pour, 2 contre.

#### **5- Calendriers dérogatoires 2024-2025 des pôles SPI et MDL : vote**

Des membres du conseil demandent à retarder les dates des soutenances de stage et jury des M2. Ils souhaitent planifier les soutenances la 1<sup>ère</sup> semaine de septembre 2025. Après discussions, la direction et les membres du conseil décident de reporter le jury des M1 et M2, initialement prévu le lundi 2 septembre 2025, au vendredi 5 septembre 2025 à 14h. En revanche, cela risque de poser problème du côté du service de la scolarité générale pour les inscriptions administratives des étudiants de M2. La direction suggère, pour les apprentis de M1, de demander aux entreprises de les faire soutenir en juillet. Elle regrette également qu'aucune remarque ni demande de modification au sujet de ce jury n'aient été faite avant la séance, les calendriers étant en ligne à disposition de tous les membres du conseil depuis fin avril.

**Vote** : 11 pour, 1 blanc.

#### **6- Livrets pédagogiques 2024-2025 : vote**

Quelques modifications ont été apportées par rapport à 2023-2024 : un changement d'intitulé d'EC en CMI-ATE 1<sup>ère</sup> année (« Stage d'immersion professionnelle en entreprise » devient « Stage d'immersion professionnelle »), et un changement de modalité d'évaluation sur plusieurs EC en Master Métiers du Livre et de l'Édition.

**Vote** : 12 pour.

#### **7- Désignation d'une quatrième personnalité extérieure au conseil d'UFR : vote**

Aucun nom n'a été proposé pour ce conseil, le vote est donc reporté à une séance ultérieure. L'UFR recherche toujours une représentante évoluant dans les métiers du livre.

#### **8- Liste des vacataires à habilitier : vote**

L'habilitation de deux nouveaux vacataires du pôle Métiers du Livre est soumise au vote du Conseil d'UFR.

**Vote** : 12 pour.

#### **9- Questions diverses**

➤ Le Directeur du CMI-ATE informe le conseil que le colloque portant sur les transports de demain, qui s'était tenu le 18 janvier dernier et organisé avec l'Association Aéronautique et Astronautique de France et le Musée

de l'Air et de l'Espace du Bourget, sera à nouveau programmé en février 2025. Les modalités resteront identiques à cette année. Le Directeur du CMI souhaite faire un retour sur le colloque de janvier 2024 et sur l'édition 2025 à venir lors du premier conseil d'UFR de la rentrée universitaire. La direction a bien pris en considération cette demande.

Fin de la séance à 12h30.